

## QUINZIÈME CONVENTION ENTRE L'AGENCE N. 1 DE PAVIE POUR AYAMÉ ET L'HÔPITAL GÉNÉRAL D'AYAMÉ (ANNÉE 2003)

### Etant donné que:

- à partir de 1999 les rapports entre l'Agence n. 1 pour Ayamé (O.N.G. avec siège à Pavie) et l'Hôpital Général d'Ayamé sont réglés par de spéciales conventions annuelles qui, comme démontré par l'expérience écoulée jusqu'à maintenant, rendent plus efficace la collaboration mutuelle que l'Agence réalise par le financement de ponctuelles et soutenables initiatives remises à la responsable, efficace et correcte gestion de l'Hôpital;
- les orientations générales affirmées dans les conventions précédentes s'entendent acquises dans la présente;
- pour une plus efficace et continuelle coopération entre l'Agence et l'hôpital, Mme Emy Massignan a été confirmée "Agente opérationnelle" pour l'an 2003 et elle va représenter l'Agence dans le Comité de Gestion de l'Hôpital.

Au cours de l'an 2003 l'Agence s'engage à coopérer avec l'HGA afin que, à travers les contributions de l'Agence même versées à l'Hôpital, soient réalisés les activités suivantes :

1. Soutenir Mme Emi Massignan par une somme totale pour l'an 2003 de € 9300 (*égal à Cfa 6.091.500*) dans son activité d'agente opérationnelle, de responsable de la Pouponnière et aussi de collaboratrice du Service de Pédiatrie.
2. Affecter une somme globale de € 7500 (*égal à Cfa 4.912.500*) pour le soutien du Docteur Saraka, employé dans le Service de Pédiatrie et de partie du personnel d'infirmier engagé par l'Hôpital afin de renforcer les prestations du Service de Pédiatrie.
3. Soutenir Mme Caroline Nzue Yobuet Affouet (préposé au Service de Laboratoire du HGA) pendant le stage à la Clinique de Hématologie de l'Hôpital San Matteo de Pavie.
4. Financer les services et le fonctionnement de la Pouponnière, aussi par l'initiative des "adoptions-enfants" entreprise de l'Agence l'année passée, par une somme de 18000 (*égal à Cfa 11.790.000*).
5. Maintenir le financement du "Fond d'urgence" pour l'assistance sanitaire aux gens qui se trouvent en état de malaise social avec une contribution de € 9500 (*égal à Cfa 6.222.500*). Les sommes non employées seront destinées à la gestion suivante.
6. Soutenir intégralement les frais de séjour des missions de médecins et de techniciens encouragées par l'Agence dans l'Hôpital, par des sommes spéciales et des versements.
7. Pour faire face aux nécessités d'approvisionnement des médicaments, aux frais d'entretien courant et extraordinaire des appareillages techniques et sanitaires et des immeubles, l'Agence a envoyé par container du matériel sanitaire et de différent type pour le bien-être des structures de l'Hôpital et de la Maison du Jumelage, pour une valeur de € 150.000 (*égal à Cfa 98.250.000*), en partie fruit de donations de particuliers et en partie achetées directement par l'Agence qui s'est chargée aussi des frais d'expédition du matériel même.
8. Achever la réalisation et l'équipement du "Service pour enfants sous-alimentés", projeté l'année passée par l'Ordre des Ingénieurs de la Province de Pavie et financé par des contributions d'autres organismes de Pavie.
9. S'occuper de la livraison à l'HGA de l'auto donnée à l'Hôpital même par le Rotary Clubs – Groupe de Lomellina (distr. 2050) – avec la contribution du Rotary International et la collaboration du Rotary Club de Abidjan.
10. Dans le courant de l'année, planifier et financer des travaux d'entretien courant et extraordinaire aux structures et aux installations de l'Hôpital, toujours sous la supervision de plan et technique de l'Ordre des Ingénieurs de Pavie, avec une somme de € 12500 (*égal à Cfa 8.187.500*).

11. Soutenir les missions à Ayamé des oculistes de l' « Associazione Chirone » de Messina, en réalisation de la délibération de l'Assemblée de l'Agence du 19 décembre 2002.
12. Mettre de côté les ressources nécessaires, qui nous arrivent pour la plupart des contributions d'organismes publiques et privés, à fin que nous puissions nous livrer, la prochaine année, à l'adaptation des services de laboratoire diagnostique, en commençant le réaménagement des espaces qui y sont destinés, et en acquérant du nouveau matériel et les équipements nécessaires, sur la base et dans le respect des priorités recommandées à l'Agence par Emi Massignan.

Selon les mêmes prémisses, par l'intermédiaire de Mgr. Paul Dacoury-Tabley et le Comité de Gestion, l'HGA de Ayamé s'engage à:

- I.** Collaborer constamment avec l'Agence pour qu'elle déroule son activité de soutien et de projet pour le progrès de l'Hôpital avec plus d'efficacité, en accord avec les autorités de gouvernement de la Côte d'Ivoire et, dans ce tableau, aider au développement des projets scientifiques et d'assistance en cours de définition selon les modalités prescrites par des programmes et des organisations internationales (telle que l'OMS).
- II.** Au personnel soutenu par la contribution de l'Agence, assigner les fonctions et les responsabilités sanitaires bonnes pour un meilleur fonctionnement de l'Hôpital, tout observant les règles universelles de déontologie sanitaire et les lois en vigueur en Côte d'Ivoire au sujet de la santé ainsi que assurer la collaboration la plus efficace entre les équipes sanitaires de l'Hôpital et les équipes qui viennent de l'Italie avec le soutien de l'Agence.
- III.** En toute rigueur et avec transparence, par de spéciales articles qui attribuent une finalité, gérer les sommes affectées par l'Agence et par les autres organismes de Pavie sur le compte courant "Coopération" (mis au nom de l'Hôpital). Faire arriver à l'Agence au plus tard le 30 novembre 2003, le bilan provisoire de la gestion de ce compte courant et, en général, le compte rendu des activités et du train de la situation financière de l'Hôpital, au cours de premiers dix mois de l'année, de façon que l'assemblée des associés de l'Agence même (qui a lieu au mois de décembre) puisse se renseigner sur les réalisations, sur les oeuvres en cours et , en général, sur le train de la coopération au cours de l'année considérée.

La présente convention sera renouvelée annuellement comme convenue entre les parties, de façon de rendre publique et évident leur engagement dirigé à une coopération paritaire dans l'intérêt de la population du territoire de Ayamé.

Pavie, le 14 Juillet 2003  
Ayamé-Grand Bassam, le

Pour l'Hôpital Général d'Ayamé  
Paul Dacoury-Tabley  
(Evêque de Grand Bassam)

Pour l'Agence n.1 de Pavie pour Ayamé  
Ernesto Bettinelli  
(Président du Comité de Coordination)